



## Fiche de Poste : Référent des Assistants d'Éducation (AED)

**Intitulé du poste :** Référent des Assistants d'Éducation (AED)

**Position hiérarchique :** Supérieur hiérarchique des Assistants d'Éducation (AED)

**Lien fonctionnel :** Collaboration étroite avec les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE)

### Mission générale :

Le référent des AED est responsable de l'encadrement, de la coordination et du suivi des Assistants d'Éducation. Il est l'interlocuteur référent des AED, le garant du bon fonctionnement de la vie scolaire, notamment en ce qui concerne la surveillance et l'organisation des interours, et assure la liaison entre les AED et les CPE. Il contribue à maintenir un climat scolaire serein et propice aux apprentissages. Il assure également des heures de surveillance et organise les zones de sécurité des élèves.

### Activités principales :

- **Management et encadrement des AED :**
  - Organisation des plannings et des missions des AED en coordination avec les CPE.
  - Animation des réunions d'équipe et des temps de formation.
  - Suivi du travail des AED et évaluation de leur performance.
  - Gestion des absences et des remplacements.
  - Gestion des conflits et des situations difficiles.
  - **Être l'interlocuteur référent des AED pour toutes les questions relatives à leur fonction.**
- **Coordination avec les CPE :**
  - Collaboration étroite avec les CPE pour la mise en œuvre des règles de vie scolaire et des projets éducatifs.
  - Transmission des informations relatives aux élèves et à la vie scolaire.
  - Participation aux conseils de discipline et autres instances si besoin
  - Recueil des besoins des CPE en matière de surveillance et d'encadrement.
  - Garant de bon déroulement de la vie scolaire en dehors des cours
- **Gestion des interours et de la surveillance :**
  - Organisation et supervision de la surveillance des interours, des entrées et sorties, et des autres temps de présence des élèves.
  - **Assurer des heures de surveillance selon un planning défini.**
  - **Organisation et mise en place des zones de sécurité des élèves (points de rassemblement, zones de circulation, etc.) en collaboration avec la direction et les équipes concernées.**
  - Mise en place de dispositifs pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves.



INSTITUTION  
SAINTE-GENEVIÈVE

Asnières-sur-Seine



- Gestion des incidents et des situations d'urgence.
  - Proposition d'améliorations pour optimiser l'organisation de la vie scolaire.
- 
- **Suivi administratif :**
    - Gestion des documents administratifs liés aux AED (congés, absences, etc.).
    - Participation au recrutement des AED.